



Photo: M. Sathoud

Délibérations de chefs d'Etat sur les forêts du bassin du Congo

Deuxième Sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts

5 février 2005
Brazzaville, Congo

Lors du premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts, qui s'est tenu en mars 1999 à Yaoundé (Cameroun), les Chefs d'Etat de six nations d'Afrique Centrale ont signé la Déclaration de Yaoundé en présence des représentants de la communauté internationale. Le deuxième Sommet avait comme objectif d'évaluer les mesures prises depuis le premier Sommet pour donner suite à la Déclaration de Yaoundé et de définir de nouvelles orientations pour l'Afrique Centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et prendre de nouveaux engagements à cet égard.

Etaient présents à ce deuxième sommet les Chefs d'Etat suivants: Paul Biya (Cameroun), François Bozize (République centrafricaine), Denis Sassou Nguesso (République du Congo), Joseph Kabila (République démocratique du Congo—RDC), Omar Bongo Ondimba (Gabon), Obiang Nguema Mbasogo (Guinée équatoriale), Idris Deby (Tchad), Eradique Bandeira Melo de Menezes (Sao-Tomé-et-Principe) et Jacques Chirac (France). Y ont également participé les représentants officiels de pays africains, américains, asiatiques et européens, ainsi que des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales.

A la cérémonie d'ouverture, des discours ont été prononcés par le représentant du Secrétaire général de l'ONU (Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et par les Chefs d'Etat du Cameroun, du Gabon, de la RDC, de la France et du Congo. Dans l'après-midi, des allocutions ont été faites par Mme Wangari Muta Maathai du Kenya, lauréate du Prix Nobel, et par les représentants de plusieurs pays et organisations internationales: Rwanda, Afrique du Sud, Italie, Etats-Unis d'Amérique, OIBT, FAO, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Fonds

mondial pour la nature, Wildlife Conservation Society et Forum des Nations Unies sur les forêts.

Une des importantes mesures prises au Sommet a été la signature par les Chefs d'Etat d'un traité conférant un cadre juridique à la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). La COMIFAC est une instance sous-régionale dont la tâche est de coordonner et diriger des initiatives et des actions relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Trois pays—Sao-Tomé-et-Principe, Rwanda et Burundi—ont adhéré à la COMIFAC en signant le traité. En outre, le Sommet a adopté un 'plan de convergence' sous-régional et la COMIFAC a été chargée de coordonner l'exécution de ce plan; de plus, les Chefs d'Etat ont pris l'engagement de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite de viande de brousse.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat ont approuvé l'Objectif 2015 de la COMIFAC, selon lequel toutes les forêts du domaine forestier permanent de la région seront rationnellement aménagées d'ici 2015. L'aménagement sera effectué conformément aux directives fournies par les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*.

Au cours des réunions préparatoires du deuxième Sommet, les ministres chargés des forêts du Cameroun, du Gabon et du Congo ont signé l'accord de Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM). Couvrant une superficie d'environ 14,6 millions d'hectares, soit près de 75% du bassin du Congo, cette aire de conservation transfrontière s'étend dans les trois pays signataires.

La troisième réunion du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) s'est tenue le 4 février 2005 en marge du deuxième Sommet sur des forêts. Il a été décidé de confier à la France la facilitation du PFBC pendant les deux années à venir. Le cadre de coopération entre les partenaires du PFBC et le mandat pour la facilitation française ont également été approuvés. Ses interventions seront concentrées sur trois domaines principaux:

- le renforcement de la coopération régionale à tous les niveaux;
- le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion durable des forêts; et
- le renforcement de la gouvernance par l'harmonisation des lois forestières et par la promotion de la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans le cadre de l'initiative européenne sur le renforcement des lois forestières, la gouvernance et les marchés (FLEG) et/ou de l'initiative africaine AFLEG.

Discussions sur les forêts au Venezuela

IVe Congrès forestier du Venezuela

19–26 novembre 2004
Barinas, Venezuela

Cet événement sur le thème "Forêts, vie et développement" a rassemblé près de 400 délégués venus de différentes régions du Venezuela, parmi lesquels des forestiers et des professionnels d'autres disciplines connexes, des industriels, des représentants des secteurs privés et publics, et d'institutions pédagogiques.

Le Congrès s'est penché sur cinq domaines particuliers: services environnementaux, gestion de l'environnement, sylviculture et gestion forestière, conservation et gestion des bassins versants, et industries forestières. Ces sujets ont été présentés par le biais de plus de 100 exposés et affiches au cours de deux

sessions parallèles. Dix discours thématiques, prononcés par des orateurs invités d'organisations internationales (OIBT et FAO) et de plusieurs pays (Italie, France, Costa Rica et Brésil) ainsi que par d'éminents professionnels vénézuéliens, ont mis l'accent sur l'importance des sujets retenus. Un jour du Congrès a été consacré à des visites de caractère technique pour observer sur le terrain la gestion de plantations forestières, l'agroforesterie, la gestion de la faune et les pratiques de pisciculture.

Lors d'une table ronde ouverte à tous, des inquiétudes ont été exprimées au sujet des changements considérables apportés dans les plaines de la région occidentale du pays où avait lieu le congrès. De vastes superficies jadis boisées de cette région ont été converties en terres agricoles et pâturages, et ce qu'il reste de forêts se dégrade. La table ronde a préconisé d'éventuels remèdes à la situation actuelle en les fondant sur la gestion communautaire, l'écotourisme et le développement de l'agroforesterie.

Par ailleurs, des travaux sont entrepris, en partie par le gouvernement mais en grande partie par le secteur privé, en vue de restaurer progressivement ces terres par la création de plantations utilisant des espèces introduites, une combinaison des techniques agricoles et forestières, la participation des communautés forestières à la gestion durable des forêts et la mise en oeuvre d'activités novatrices qui contribuent à la sécurité alimentaire dans le pays. Il est clair que l'agroforesterie est un mécanisme important pour la restauration des forêts dans ces zones de terres basses; les forêts ainsi reconstituées seront sans aucun doute différentes des forêts originales mais elles créeront néanmoins un paysage plus sain dans cette partie du pays.

Parmi ses conclusions les plus pertinentes, le Congrès a souligné la nécessité de réorienter les actions et les stratégies publiques et privées de manière à tenir compte des nouvelles priorités environnementales du Venezuela. Les forêts sont au coeur de ces priorités parce qu'elles jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et dans la satisfaction de la demande croissante de biens et de services fournis par les ressources forestières.

De plus, le Congrès a recommandé que le gouvernement prête davantage d'attention à la promotion de l'aménagement forestier durable dans la région au sud de l'Orinoco. Ces espaces, qui présentent un mélange hétérogène de forêts et de grande biodiversité, sont uniques au monde et devraient être conservés et gérés selon un système i) conforme aux normes de certification forestière afin d'assurer à long terme leur gestion durable; ii) économiquement viable aux fins de l'utilisation efficace des produits forestiers ligneux et non ligneux; et iii) visant à répondre aux besoins de la population.

Ces recommandations et ces nouvelles circonstances nécessitent des changements dans l'enseignement forestier, parce que la mission de la foresterie dépasse maintenant très largement celle de garantir le maintien de la production de bois. Le renforcement des capacités au sein du gouvernement, du secteur privé et de la société civile sera essentiel pour l'exécution de cette vision nouvelle et holistique de la foresterie au Venezuela. Le gouvernement devra oeuvrer avec les secteurs qui s'occupent de forêts et d'éducation environnementale, en y faisant participer la société civile et les communautés forestières.

Les actes du IVe CONFORVEN ont été publiés sur cédérom mais les présentations et les documents de conférence peuvent être consultés sur le site www.conforve.ula.ve

Rapport d'Oswaldo Encinas O.

Réparation des dommages

Réhabilitation des écosystèmes forestiers touchés par le tsunami: stratégies et nouvelles orientations

7-8 mars 2005

Bangkok, Thaïlande

Cet atelier de coordination régionale, convoqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a rassemblé 15 représentants des gouvernements des sept pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie (Indonésie, Inde, Malaisie, Maldives, Myanmar, Sri Lanka et Thaïlande). Se sont joints à eux une trentaine de représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris l'OIBT. L'atelier a fourni aux participants l'occasion de partager l'information, d'évaluer collectivement les premiers constats relatifs aux besoins et aux possibilités de réhabilitation, de partager les plans et les propositions des futurs travaux de réhabilitation et de mettre au point des mécanismes de collaboration et d'activités conjointes.

Après une allocution de bienvenue et une introduction, quatre orateurs invités ont posé le décor pour la présentation d'exposés sur le rôle des mangroves et autre végétation dans la protection contre des tsunamis et des raz de marée; le rôle des arbres et des forêts dans la gestion intégrée des zones côtières; la dernière évaluation de l'impact du tsunami sur la végétation côtière; et l'évaluation de l'utilisation et des besoins en bois pour la reconstruction dans la région.

Au cours d'une réunion publique, les participants des pays touchés ont décrit les activités de restauration et de reconstitution liées aux arbres et aux forêts. Les représentants des organisations internationales ont également eu l'occasion de décrire les activités en cours et prévues. Compte tenu des présentations, discussions et idées exprimées, les participants se sont répartis en trois groupes de travail pour tirer des conclusions communes et pour élaborer une vision collective et des principes qui serviront à orienter les efforts liés à la réhabilitation et à la reconstitution des forêts dans cette région.

L'atelier a émis un certain nombre de recommandations. En particulier, les participants ont recommandé la mise en place d'un partenariat régional pour stimuler la collaboration et la coordination des initiatives de réhabilitation liées aux forêts. Ce partenariat inclurait les pays touchés, les organisations internationales et régionales, les ONG, les organismes de recherche et d'autres acteurs, parmi lesquels des donateurs. L'objectif consisterait à étayer une 'riposte forestière' au tsunami qui serait efficace par rapport à son coût, exhaustive, techniquement valable et développée dans le contexte de la gestion intégrée des littoraux et de la durabilité des moyens d'existence. Les activités immédiates du partenariat seraient orientées vers les secteurs sinistrés par le tsunami en Asie mais seraient applicables également à d'autres secteurs sinistrés et aux efforts de réduction et de réhabilitation en cas de futures catastrophes côtières.

Pour en savoir plus, contacter: Patrick B. Durst, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Rd, Bangkok 10200, Thailand; Tél 66-2-697 4000; Fax 66-2-697 4445; Patrick.Durst@fao.org